

Conseil Général
Séance du 17 juin 2025 à 20h15 au Centre communal de Cheseaux-Noréaz

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024
3. Assermentation des nouveaux membres
4. Communications de la Présidente du Conseil
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis municipal No 26/25 sur la gestion et les comptes 2024 – rapports de la Fiduciaire et de la Commission de gestion – débat et décision
7. Préavis municipal No 27/25 concernant l'arrêté d'imposition pour 2026 – rapport de la Commission – débat et décision
8. Préavis municipal No 28/25 relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'achat d'un système de relevé à distance, de modules radio, ainsi que le remplacement d'un tiers des compteurs d'eau potable
9. Nomination du bureau pour la période du 01.07.2025 au 30.06.2026 (Président-e, Vice-président-e, Scrutateurs-trices)
10. Nomination de la Commission de gestion et des finances pour la période du 01.07.2025 au 30.06.2026
11. Propositions individuelles et interpellations.

Après avoir souhaité la bienvenue à tous au Centre communal, Madame la Présidente du Conseil, Danièle Schwander, ouvre la séance. Aucune modification de l'ordre du jour n'étant demandée, elle donne la parole à la Secrétaire du Conseil, Maryvonne Cholly-Stehlé, pour procéder à l'appel.

1. Appel

34 personnes assermentées étant présentes sur un total de 68 personnes, le quorum est atteint et la séance peut commencer.

2. Procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024

Le procès-verbal de l'assemblée du 10 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

3. Assermentation des nouveaux membres

1 personne demande à être assermentée. Il s'agit de Madame Myriam Omenetto Barraud.

4. Communications de la Présidente du Conseil

- Madame la Présidente tient tout d'abord à remercier la Secrétaire du conseil général, Maryvonne Cholly-Stehlé pour son travail, ainsi que les deux scrutateurs Messieurs Alberto Gianferrari et Yvan Schwander, ainsi que Mesdames Marie-Lise Guignard et Sandrine Paschoud pour leur aide au sein du bureau et lors des votations. Elle souhaite également remercier tous les membres qui ont fait partie de diverses commissions, de s'être réunies dans de brefs délais et d'avoir su faire preuve de flexibilité. Madame la Présidente en profite pour rappeler à l'assemblée que de s'investir dans une commission fait partie intégrante du rôle de Conseiller-ère général-e et les remercie d'ores et déjà pour leur disponibilité.
- Danièle Schwander rappelle que les prochaines votations auront lieu le 28 septembre et 30 novembre 2025.
- Enfin, la Présidente rappelle aux membres du Conseil souhaitant s'exprimer durant la séance, de bien vouloir s'avancer, notamment les personnes placées en fond de salle, de préciser leur nom et prénom avant leur intervention et de parler à haute et intelligible voix, afin d'augmenter la qualité de l'enregistrement.

5. Communications de la Municipalité

Madame la Présidente passe la parole à Madame la Syndique, Sylvie Di Dario, pour les communications de la Municipalité.

- Tout d'abord, Madame Di Dario revient sur un point qui avait été retiré lors du dernier Conseil général du mois de décembre 2024, qui concernait la mise en conformité de l'aire de jeux communal et le réaménagement de l'espace public et paysager aux abords du bâtiment communal. La Commune avait approché un bureau d'architecte urbaniste qui avait transmis un projet chiffré, devisé à env. CHF 348'000.-, montant qui semblait très élevé à la Municipalité. De ce fait, la Municipalité a décidé de prendre une autre approche, tout en utilisant l'essentiel du projet proposé et a demandé directement des offres à des prestataires et entreprises paysagères de la région. Les derniers devis reçus étant parvenus tardivement, le préavis pour ce Conseil n'a pu être finalisé à temps. Il le sera pour le prochain Conseil qui aura lieu en fin d'année. La bonne nouvelle est que d'après les premiers éléments, cette nouvelle approche a permis des économies substantielles, qui seront communiquées plus en détail lors du préavis.

Madame la Syndique aborde ensuite le sujet des prochaines élections communales en 2026. Si quelqu'un dans l'assemblée souhaite rejoindre la Municipalité, les inscriptions pour les dossiers de candidatures auront lieu du 5 au 12 janvier 2026. Le 1^{er} tour pour l'élection à la Municipalité aura lieu le 8 mars et le 2^{ème} tour le 29 mars 2026. Quant à l'élection pour la Syndicature, celle-ci aura lieu pour le 1^{er} tour, le 26 avril et si 2^{ème} tour, le 17 mai 2026.

Madame Di Dario revient sur les prochaines manifestations de la Commune. La fête du 1^{er} août aura lieu le jeudi 31 juillet sur la terrasse du Gymnase. Au menu, comme toujours, grillades et raclettes. Elle remercie d'ores et déjà les personnes bénévoles et désireuses d'aider la Municipalité pour la mise en place, le rangement ou encore pour racler le fromage, de bien vouloir prendre contact avec l'administration communale. Un tout-ménage sera envoyé prochainement.

Pour finir, Madame la Syndique fait mention des derniers travaux sur la RC 404 pour la renaturation des Biolettes, où le dernier tapis a été posé. Une inauguration avec courte partie officielle et petite

agape aura lieu le dimanche 5 octobre 2025 au Refuge. Une communication à ce sujet sera faite au début de l'automne.

- Madame la Municipale Catherine Blösch prend la parole. Elle rappelle à l'assemblée de ne pas oublier de signaler à la Municipalité toute fuite d'eau et en profite pour remercier les personnes qui se sont déjà manifestées à ce sujet en début d'année et ont effectué les travaux de réparation nécessaires. Ceci est également valable pour d'éventuels problèmes détectés sur les collecteurs d'eaux claires et usées.
- C'est au tour de Monsieur le Municipal Alain Capt de prendre la parole. Il informe l'assemblée que la Municipalité a décidé récemment de réviser le Plan d'aménagement du territoire de la Commune (PACOM) et du règlement qui va avec. Celui-ci a 25 ans et n'est plus en adéquation avec les pratiques et les lois actuelles. La première étape de cette démarche consiste en l'établissement et l'envoi auprès du Canton d'un document qui annonce la volonté de la Municipalité de réviser ce plan. Ensuite, avec l'aval du Canton, la Municipalité saura quelles procédures exactement devront être suivies pour cette révision. La suite vous sera communiquée ultérieurement.
Alain Capt rappelle la séance d'information de ce jeudi 19 juin à 18h00 à la Cafétéria du Gymnase, au sujet de la campagne de prospection sismique entreprise par le consortium YOM avec des camions vibreurs dans la région d'Yverdon-les-Bains et donc aussi dans notre Commune, pour déterminer les bases en vue de projets de géothermie futurs dans la région. Cette campagne aura lieu cet été.

6. Préavis municipal No 26/25 sur la gestion et les comptes 2024 – rapports de la Fiduciaire et de la Commission de gestion – débat et décision

- Madame la Présidente passe la parole à M. le Municipal Nicolas Chappuis pour la lecture du préavis municipal relatif à la gestion et aux comptes 2024.
- Pour ce qui est de la gestion, la Municipalité a siégé à 45 reprises en 2024.
- En ce qui concerne les comptes, il en ressort un bénéfice net après amortissements de CHF 103'045.07, alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 94'570.00, soit une amélioration de CHF 197'615.07 par rapport au budget. Malgré une forte diminution des impôts sur le revenu personnel (-22% par rapport à 2023), la situation 2024 est nettement positive principalement grâce à trois améliorations comptables en faveur de notre commune. Premièrement une diminution de CHF 145'812.- de la péréquation cantonale puisque le coût projeté était de CHF 1'082'047.- et les chiffres effectifs provisoires qui nous ont été communiqués par le canton sont de CHF 936'235.-. Deuxièmement, des recettes fiscales en forte hausse provenant des droits de mutations, des impôts sur les successions et donations et des impôts sur les gains immobiliers qui compensent la diminution des impôts sur le revenu personnel susmentionné. Troisièmement, une rétrocession de CHF 110'171,05 de la part du canton pour la PCi.
- Madame la Présidente Danièle Schwander remercie Nicolas Chappuis pour sa lecture du préavis et donne la parole à l'assemblée pour les éventuelles questions.
- Monsieur Robert Arrigoni demande à Monsieur Chappuis pourquoi, au point 8. Services industriels, il a été mis CHF 25'000.- de réserve, alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 56'850.- et que le solde est effectivement à CHF 0.-. Monsieur le Municipal Chappuis explique qu'étant donné que le Service des eaux doit être obligatoirement auto-financé, ce sont bien CHF 25'520.66 qui ont dû être versés du fond de réserve pour arriver à ce solde de CHF 0.-.
- Madame Pierrette Bachmann demande si les prestations complémentaires que la PNV a facturées à la Commune sont dues à l'augmentation des cambriolages dans notre Commune ? Madame la Syndique répond que ce n'est pas en lien avec les cambriolages, malgré une légère hausse de ceux-ci, mais qu'il s'agit surtout de certaines tâches sécuritaires qui étaient réalisées auparavant

par le Canton et qui désormais doivent l'être par la Commune, comme le contrôle des établissements publics.

- La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente la donne ensuite à Monsieur Frédéric Bloesch, rapporteur de la Commission de gestion pour procéder à la lecture du rapport de la Commission. Celle-ci tient à féliciter Madame Delay (Boursière) et Monsieur Chappuis (Municipal) pour la qualité des documents fournis et leur parfaite maîtrise des dossiers. Elle tient à souligner qu'à la lecture des comptes et du préavis, le résultat comptable est excellent, avec un bénéfice de CHF 103'045.07, après amortissements et amortissements complémentaires de plus de CHF 269'059.24, contre un déficit budgété de CHF 94'570.-, soit une amélioration de plus de CHF 197'000.-. La commission constate une fois de plus la difficulté d'estimer les futures rentrées fiscales et les montants de la péréquation lors de l'établissement du budget. En conséquence, la Commission recommande à l'assemblée d'approuver le préavis municipal sur la gestion et les comptes 2023.
- Madame la Présidente remercie Monsieur Bloesch pour la lecture du rapport de la Commission et ouvre la discussion.
- La parole n'étant pas demandée, Madame Schwander remercie MM. Chappuis, Municipal et Bloesch, Rapporteur de la Commission de gestion pour leur travail et fait passer au vote l'approbation des comptes 2024, ainsi que la décharge à la Municipalité et à la Boursière.

LE CONSEIL GENERAL DE CHESEAUX-NOREAZ

Vu le rapport de la Municipalité,
Entendu le rapport de la Commission de gestion,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

Article premier : Les comptes communaux de l'année 2024 sont adoptés

Article deux : Décharge est donnée à la Municipalité de sa gestion de l'année 2024.

Le préavis est adopté à l'unanimité, moins 1 abstention.

7. Préavis municipal No 27/25 concernant l'arrêté d'imposition pour 2026 – rapport de la Commission – débat et décision

- Madame la Présidente redonne la parole à Monsieur le Municipal Nicolas Chappuis, pour la lecture du préavis municipal concernant l'arrêté d'imposition 2026.
- Dans sa lecture du préavis, Monsieur Chappuis explique que bien que la santé globale de la Commune soit saine, avec une marge d'autofinancement de CHF 316'318,70, selon les chiffres 2024 et que la Commune possède une capacité d'autofinancement de 8,4%, ce qui est qualifié de « suffisante » en vertu des critères du Canton (elle est qualifiée de bonne à partir de 10%), il est difficile à ce stade d'anticiper l'impact réel pour notre Commune dans les prochaines années, notamment en ce qui concerne l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation financière de 2025. Surtout, nous constatons que les recettes des impôts sur le revenu des personnes, qui correspondent à environ 50% des recettes, n'ont pas été bonnes en 2024. Avec CHF 1'570'398,03, les recettes étaient inférieures de 22% par rapport à 2023, inférieures de 8% par rapport à 2022 et inférieures de 18% par rapport à 2021. En conséquence, la Municipalité propose de maintenir le taux d'imposition à 67% de l'impôt cantonal de base
- La parole n'étant pas demandée, Madame la Présidente, Danièle Schwander remercie Monsieur Chappuis pour la lecture du préavis et donne la parole à Monsieur Frédéric Bloesch pour la lecture du rapport de la Commission.
- Danièle Schwander remercie Monsieur Bloesch pour la lecture du rapport et ouvre la discussion.
- La parole n'étant pas demandée, Madame la Présidente passe au vote le préavis municipal.

LE CONSEIL GENERAL DE CHESEAUX-NOREAZ

Vu le préavis municipal,
Entendu le rapport de la Commission des finances,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

Article premier : Le taux d'imposition pour l'année 2026, fixé à 0.67 de l'impôt cantonal de base est adopté

Article 2 : L'approbation du Conseil d'Etat demeure réservée.

Le préavis est adopté à l'unanimité.

8. Préavis municipal No 28/25 relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'achat d'un système de relevé à distance, de modules radio, ainsi que le remplacement d'un tiers des compteurs d'eau potable

- Madame la Présidente donne la parole à Madame la Municipale, Catherine Bloesch, pour la lecture du préavis municipal no. 28/25.

- Dans sa lecture du préavis, Madame Bloesch explique le contexte de cette demande de crédit d'investissement. A ce jour, la Commune compte 276 compteurs d'eau de type mécanique. Leur remplacement s'effectue sur un roulement d'environ 18 années. Chaque année, les plus anciens compteurs sont remplacés (15-20 pces) afin de garantir un parc à jour, par l'Employé communal. Le relevé de ces compteurs est également réalisé par l'Employé communal une fois par année et ne peut se faire que sur place. Il faut compter environ 80 h (10 jours) pour effectuer le travail de relevé des compteurs. Cette tâche devient difficile, car un nombre croissant des consommateurs sont absents de leur logement la journée. Il faut parfois plusieurs passages, voire la remise d'une carte réponse, afin de récolter ces données. Ces données sont transmises à la Boursière qui doit les reprendre manuellement pour la facturation. La facturation doit se faire en plusieurs étapes au gré des rentrées de relevés de compteurs, ce qui complique passablement le travail de facturation, temps estimé (100 h). Fin 2024, la tâche de la Boursière a été amplifiée suite à l'introduction du nouveau règlement communal sur la distribution de l'eau. Afin de suivre les prescriptions des fournisseurs qui préconisent le remplacement des compteurs au bout de 15 ans, la Municipalité propose un remplacement des compteurs en 3 étapes, à 5 ans d'intervalles afin de remplacer tous les compteurs et d'assurer la fiabilité du comptage de l'eau, grâce à une technologie plus évoluée et qui a fait ses preuves. Elle souligne également les avantages suivants :

- Un important gain de temps lors du relevé des compteurs (1/2 journée à 1 journée).
- La fiabilité des données, pas de report manuel.
- Facturation facilitée grâce à l'obtention de tous les relevés, dans un court laps de temps.
- Relevé à la même période chaque année.

Le coût du projet soumis au préavis et qui correspond à la 1^{ère} étape s'élève CHF 110'000.- TTC et comprend déjà les CHF 35'800.- pour la fourniture d'un tiers des nouveaux compteurs (soit env. 92 compteurs).

- Mme la Présidente, Danièle Schwander remercie Madame la Municipale Catherine Bloesch pour la lecture de ce préavis très détaillé et demande à l'assemblée s'il y a des questions.

- Monsieur Bernard André demande sur quel compte se payait jusqu'à aujourd'hui le renouvellement des compteurs ? Madame Bloesch répond que le renouvellement des compteurs est payé par la taxe de location des compteurs. Elle explique qu'un nouveau poste au budget est nécessaire, car il y a achat d'un bloc qui dépasse une certaine somme obligeant la Municipalité à faire une demande au Conseil. Elle précise qu'en principe, ce sera une opération neutre, puisque malgré le coût d'acquisition du nouveau matériel, le temps consacré initialement à la facturation et les relevés sera considérablement réduit grâce à l'achat du nouveau système. Elle ajoute que le fait de changer non pas 15-20 compteurs par année, comme c'est le cas actuellement, mais bien 1/3 des compteurs tous les 5 ans et ceci par des professionnels, fera gagner beaucoup de temps et assurera également un contrôle des nourrices (conduites principales d'alimentation d'eau dans l'immeuble, avant la distribution) qui n'a jamais été fait dans la Commune jusqu'à présent.

- Madame Corinne Vulliemin demande ce qui sera exactement à la charge des propriétaires ? Madame Bloesch répond que normalement pour les propriétaires, il n'y aura pas de changement si ce n'est la découverte de nourrices non-conformes selon la norme, lorsque l'entreprise viendra poser les compteurs chez les particuliers. Dans ce cas précis, l'entreprise le signalera aux propriétaires qui seront tenus de les remettre en état.

- Il n'y a pas d'autre question. Danièle Schwander remercie Madame Bloesch pour ses explications et donne la parole à Monsieur Robert Pisu, Rapporteur, pour la lecture du rapport de la

commission. Celle-ci relève les points importants suivants, lui faisant recommander l'acceptation du préavis :

- Le relevé et la facturation des compteurs seront simplifiés et permettra de dégager des heures de travail pour d'autres tâches du personnel communal.
- La mesure des m3 d'eau consommée est mécanique et ne dépend pas du bon fonctionnement de la pile du module.
- Le prix de location des compteurs reste inchangé par rapport à la solution actuelle, puisque le prix de facturation des m3 d'eau consommés et la taxe d'abonnement annuelle dite UL – Unité locative, ne sont pas impactés par ce changement.

- La parole n'étant pas demandée, Madame la Présidente remercie Monsieur Pisu pour la lecture du rapport et passe au vote le préavis municipal.

LE CONSEIL GENERAL DE CHESEAUX-NOREAZ

Vu le rapport de la Municipalité,
Entendu le rapport de la commission,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

Article premier : La Municipalité est autorisée à acquérir un système de relevé à distance des compteurs, à acheter et installer des modules radio pour le relevé à distance pour la collecte des consommations d'eau et à remplacer un tiers des compteurs selon proposition décrite dans ce préavis pour la première étape pour un montant de CHF 110'000.- TTC. Ce montant comprend CHF 35'800.- TTC pour la fourniture d'un tiers des nouveaux compteurs.

Article 2 : Le Conseil général autorise la Municipalité de décider, en temps opportun, le mode de financement par les liquidités courantes ou par un emprunt

Le préavis est adopté avec 1 refus et 3 abstentions.

9. Nomination du bureau pour la période du 01.07.2025 au 30.06.2026 (Président-e, Vice-président-e, Scrutateurs)

- Madame Danièle Schwander, actuelle Présidente du Conseil général donne la parole à Monsieur Bernard André, 1^{er} Vice-président. Monsieur André demande à Madame Schwander si elle souhaite se représenter à la présidence du Conseil général, question à laquelle Madame Schwander répond par l'affirmative. Monsieur André la remercie pour sa candidature. Il n'y a pas d'autres candidatures, Mme Danièle Schwander est élue tacitement sous les applaudissements fournis de l'assemblée.

- Madame la Présidente, nouvellement réélue, remercie l'assemblée pour sa confiance et passe à l'élection du 1^{er} et 2^{ème} Vice-président. Les deux personnes étant d'accord pour continuer, elles sont élues par acclamation :

- 1^{er} Vice-président : Monsieur Bernard André
- 2^{ème} Vice-président : Monsieur Joël Fiaux

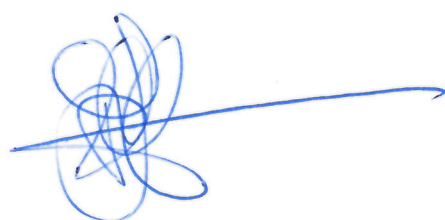
- Madame la Présidente félicite et remercie les élus et passe à l'élection des 1ers et 2èmes scrutateurs, ainsi qu'aux deux suppléants. Elle remercie une nouvelle fois Messieurs Alberto Gianferrari et Yvan Schwander, scrutateurs sortants, pour leur travail et disponibilité. Mesdames Marie-Lise Guignard et Sandrine Paschoud passent ainsi de 2èmes scrutatrices à 1ères scrutatrices et Messieurs Graziano Zomer et Joël Fiaux passent de scrutateurs suppléants à 2èmes scrutateurs. Enfin, Messieurs Alberto Gianferrari et Yvan Schwander souhaitent se représenter comme scrutateurs suppléants. Ils sont élus tacitement. Madame la Présidente félicite et remercie les scrutateurs et suppléants nouvellement élus.

10. Nomination de la Commission de gestion pour la période du 01.07.2025 au 30.06.2026

- Madame la Présidente tient tout d'abord à remercier Messieurs Frédéric Bloesch, Alberto Gianferrari et Jean-Pierre Prahin pour leur travail durant la législature, que ce soit pour la Commission de gestion ou pour la Commission des finances. Elle informe l'assemblée que les trois membres actuels de la Commission sont d'ores et déjà d'accord de reconduire leur mandat, alors que Madame Fiona Heim ne souhaite pas continuer son mandat de suppléante. Madame la Présidente du Conseil ouvre donc les candidatures pour le remplacement de Madame Fiona Heim. Monsieur Dorian Collet se propose. Aucune autre personne n'étant intéressée, l'élection des 4 membres susmentionnés est tacite. Sous les applaudissements de l'assemblée, Madame Schwander les félicite pour leur élection et les remercie d'avance pour leur contribution.
- Comme il est désormais d'usage, Danièle Schwander demande à l'assemblée de nommer également Messieurs Bloesch, Gianferrari, Prahin, ainsi que Monsieur Collet, suppléant, à la Commission des finances. Elle rappelle que la Commission de gestion s'occupe des comptes alors que la Commission des finances traite du budget. La demande de Madame la Présidente est acceptée à l'unanimité, tant par les quatre personnes concernées que par l'assemblée.
- Madame Schwander remercie les 4 membres ainsi que l'assemblée et passe au dernier point de l'ordre du jour.

11. Propositions individuelles et interpellations

- Madame Schwander donne la parole à l'assemblée pour les propositions individuelles et interpellations.
- La parole n'étant pas demandée, Madame la Présidente remercie l'assemblée et lève la séance à 21h30. Madame la Syndique invite tout un chacun à l'apéritif et souhaite un bel été à tous !



La Présidente
Danièle Schwander

Pour le bureau



La Secrétaire
Maryvonne Cholly-Stehlé